

les inscriptions commémoratives d'une cérémonie vraiment religieuse, nous lisons toujours non-seulement le nom du *sacerdos*, mais même celui du *tibicen*.

Malgré toutes les preuves ici données, que la cérémonie de la dédicace SVB ASCIA n'était point religieuse, nous ne voulons pas dire qu'elle n'était jamais pratiquée par des prêtres. Lorsqu'ils étaient proches parents du défunt, et qu'ils étaient délégués de la famille, ils devaient parfaitement remplir les fonctions de *dedicator* ; cela est si vrai que nous voyons dans Ménestrier, un tombeau sur la face duquel est représenté Julius Marcianus, décurion lyonnais, en costume sacerdotal, dédiant et consacrant lui-même SVB ASCIA le tombeau de sa femme, et faisant des aspersion sur la flamme d'un autel. D'ailleurs, de quel droit les prêtres auraient-ils été exclus de cette cérémonie de famille ?

Enfin, comme le dit encore M. de Boissieu : « On trouve
« cette formule indistinctement sur les tombeaux de fa-
« milles gauloises, romaines ou grecques. Elle figure sur
« les titres tumulaires de personnages considérables,
« comme sur les pierres modestes de simples particuliers,
« des prêtres, des décurions, des sévirs, des officiers,
« des soldats, des affranchis, etc. . . . ont en leur dernière
« demeure dédiée SVB ASCIA. »

Nous avons dit que le SVB ASCIA DEDICAVIT se trouve aussi bien sur des monuments païens que sur des monuments chrétiens, et c'est ce que nous démontrerons plus loin, en combattant l'opinion de M. Sansas.

Or, si la cérémonie était religieuse elle était païenne ou chrétienne. Si elle était païenne, comment pourrait-elle se retrouver sur des monuments chrétiens. Si la cérémonie était chrétienne, comme quelques-uns ont voulu le